

Gérer au quotidien vos relations avec les représentants du personnel

Inter

Intra

Thématique(s)

Démarche sociale · Droit social · Relations collectives et institutions représentatives du personnel

La durée, le nombre de séances, les modalités (présentiel ou distanciel), les dates, les lieux et les tarifs varient selon les sessions. Consultez la page de la formation sur le site Fidal Formations ou contactez-nous pour connaître les modalités à jour.

Objectifs professionnels

- Développer des connaissances théoriques et pratiques indispensables à la gestion des représentants du personnel au sein d'une équipe
- Comprendre les différents incidents susceptibles d'émailler la vie de l'équipe et savoir les anticiper/ les résoudre

Programme

Introduction

- Quiz d'auto-positionnement
- Bilan de l'activité institutionnelle dans les entreprises françaises
- Les 3 fonctions du dialogue social à connaître: Solidarité de proximité / Socialisation de la violence / Invention des régulations
- Après les ordonnances MACRON, de quel représentant du personnel ai-je besoin ? Pourquoi faut-il valoriser la fonction de porte-parole
- Rapide panorama des grandes centrales syndicales en France

1. Connaître les missions et les droits des représentants du personnel

- Leur rôle et leur champ d'action

- Que sont devenus les DP, CE et CHSCT ?
- Quelles sont les missions des nouveaux membres des CSE et CSST, des DS, RS et RSS ?
- Leurs droits et leurs obligations
- Du respect de leurs obligations à l'abus de leurs droits
- Les moyens dont ils disposent- Organisation interne du CSE
 - Réunions
 - Heures de délégations (crédit, report et mutualisation)
- Leur protection spécifique

Quiz

2. Applications pratiques

- Gérer/maitriser l'utilisation des heures de délégation :
 - Outils de gestion
 - Bon de délégation
 - Récapitulatifs mensuels
- Faire face aux dérives et aux abus :
 - Ce que je peux faire
 - Ce que je ne peux pas faire
- Cas de suppression du CSE

3. Cas pratiques

- Droit de circulation dans et hors l'entreprise : quelles limites ? Le représentant du personnel doit-il informer sa hiérarchie ?
- Le représentant du personnel peut-il s'entretenir avec un salarié en dehors des pauses ?
- Distribution de tracts : le représentant du personnel distribue des tracts au sein de mon service, quelle réaction adopter ?
- Le représentant du personnel peut-il interpeler un manager ou monopoliser la parole dans sa réunion de service, que pouvez-vous faire ?
- Un représentant du personnel porte vous «attaques» personnellement dans des propos déplacés dans sa publication syndicale?
- Un représentant du personnel vous interpelle publiquement dans votre service en vous agressant verbalement: quelle est la conduite à tenir ?

Quiz de validation des savoirs

Public concerné

- Chef d'équipe
- Managers
- Toutes personnes encadrant un élu

Pré-requis

- Expérience dans l'une des fonctions ciblées

Pédagogie

- Formation associant aspects théoriques et implications pratiques (échanges, exemples concrets)
- Remise d'un dossier technique spécialement conçu par Fidal Formations
- Évaluation « à chaud » de la formation

Intervenants

Les intervenants, experts de leur domaine, sont précisés selon la session. Consultez la page de la formation sur le site Fidal Formations.

Contactez Fidal Formations

Pour toute question sur cette formation, son financement, ses dates ou ses tarifs, contactez nos équipes.

Site

<https://www.fidalformations.fr/contactez-nous>

Email

infos@contact.fidalformations.fr

Téléphone

[+33 \(0\) 1 58 97 10 00](tel:+332158971000)

Fidal Formations

4-6 Avenue d'Alsace, 92400 Courbevoie, France.

© 2026 Fidal Formations. Tous droits réservés.